DRAGO

PARIS

ORFÈVRE DESIGNER
Créateur d'objets à votre honneur

Maison Drago Paris
100 ans de savoir-faire au service du prestige

DRAGO

PARIS

ORFÈVRE DESIGNER
Créateur d'objets à votre honneur

Pour graver le remarquable dans l'histoire

La remise d'une décoration honorifique, d'une médaille ou d'un trophée est un moment clé dans une vie.

Spécialisée à l'origine dans la création d'insignes et d'objets militaires, la Maison Drago Paris est l'héritière avec Arthus Bertrand du savoir-faire de la fabrication de la Légion d'honneur.

Filiale du groupe Chevalier, la Maison a su diversifier son savoir-faire et se positionne aujourd'hui comme un Orfèvre Designer.

Drago Paris est un artisan du savoir-faire français et cherche à transmettre dans ses produits son histoire et ses valeurs.

Créateurs d'objets à l'honneur de nos clients, nous sommes à vos côtés pour créer l'objet unique qui répondra parfaitement à vos attentes.

Mathieu MARCAUD
Directeur Général

CHEVALIER

GROUPE

4 entreprises historiques spécialisées dans la création et la fabrication de bijoux, médailles, décorations honorifiques et objets de prestige.

ARTHUS BERTRAND
PARIS - 1803

1803

Pichard-Balme

1833

AUGIS
Bijoutier - Médailleur
Depuis 1907

1907

DRAGO
PARIS

1920

Un engagement en faveur de la fabrication française.

Un savoir-faire bicentenaire et une équipe d'experts pour vous accompagner à chaque étape de votre projet.

- **200** Experts dont plus de **150** personnes en production
- Groupe Chevalier détenu à **100%** par une famille française
- **15 000** Clients actifs
- **875 000** Produits vendus par an

DRAGO

PARIS

La famille Drago est issue des artisans d'excellence qui tirent leur mérite du travail de leurs mains.

Joseph Séraphin Drago, né à Nice en 1883, se passionne pour l'Art de la gravure sur métaux. En 1912 il crée son entreprise de graveur éditeur à Nice avec une succursale à Paris, officiellement inscrite au registre du commerce en 1920. Il se spécialise dans l'art de l'insigne militaire : des objets d'artisanat qui associent l'art de la gravure à celui de l'émail à chaud.

En 1948, Charles Emile Drago, le fils de Joseph reprend l'atelier familial et s'installe à Paris au plus près des grands corps d'armée français, dont il continue à créer les insignes. Il élargit l'activité de ses ateliers aux honneurs du monde « civil » et en particulier à ceux de la compétition sportive, allant même jusqu'à créer la coupe DRAGO pour honorer le football. La société se diversifie vers les objets de prestige et signe des collaborations avec Lancel, Moët ou ST Dupont.

En 1992, lors de son intégration au sein du groupe Chevalier, la société Drago se rapproche de la Maison Arthus-Bertrand.

En 2017, Arthus-Bertrand relance la Maison Drago, et, en plus de ses activités traditionnelles, lui confie ses activités de décorations honorifiques et d'objets de communication.

Notre organisation Humaine et Matérielle

Depuis toujours, la société Drago Paris est impliquée dans une démarche d'amélioration continue articulée autour de 5 principes :

- Une croissance durable : notre objectif est de minimiser l'impact de notre activité sur notre environnement,
- Un développement humain : afin de créer de la valeur avec et pour nos salariés,
- Le choix de nos fournisseurs : nous privilégions la proximité géographique lors de la sélection afin de limiter au mieux les impacts écologiques et favoriser la fabrication française,
- Un partenariat avec nos clients,
- Des produits innovants, de qualité et durables.

Notre équipe Projet

Un bel objet procure du plaisir et de la fierté. Il valorise celui qui le reçoit et celui qui l'offre.

De la conception à la réalisation de votre projet, nos experts vous accompagnent dans le choix de la meilleure solution ou la créent pour vous si elle n'existe pas encore.

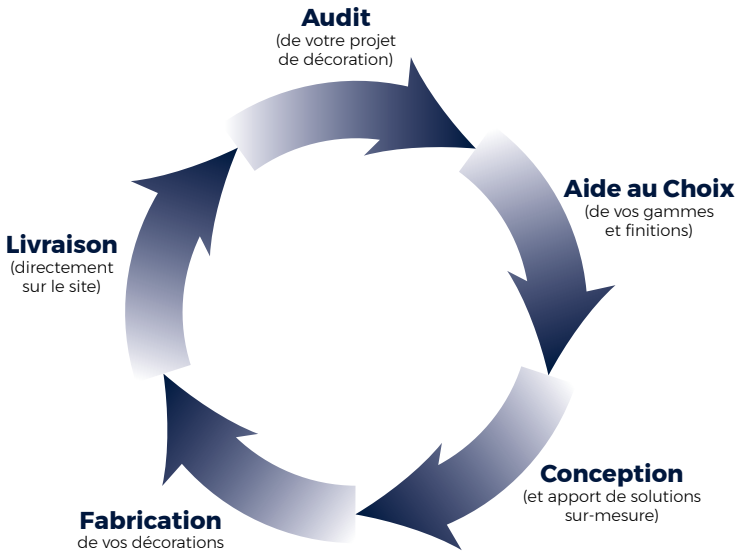

Notre démarche environnementale

Un objet est beau également par la manière dont il est fabriqué. Un bel objet ne doit laisser d'empreinte que dans notre mémoire pas dans l'environnement.

Le Groupe Chevalier investit depuis des années afin de limiter l'impact de ses processus de production sur l'environnement. La responsabilité environnementale est un **enjeu majeur** pour le groupe.

Notre métier est le travail du métal et nous avons organisé notre production afin de valoriser plus de 99,5% de nos achats :

- L'ensemble des chutes en or et en argent est refondu directement dans notre Groupe et plus de 99,9% de nos déchets sont réutilisés dans nos productions,
- L'ensemble de nos métaux communs - cuivre, bronze, aluminium ou acier - sont triés et renvoyés à nos fournisseurs pour pouvoir les refondre et les réutiliser.

Toutes nos installations industrielles sont en **« rejet zéro »**. Cela signifie que tous nos ateliers fonctionnent en circuit fermé sans rejet d'eau souillée à l'extérieur.

Tous nos papiers et nos cartons sont triés et recyclés en partenariat avec Paprec.

PAPREC RECYCLAGE

La Maison Drago Paris va plus loin et s'est fixée comme objectif de réduire encore plus les emballages plastiques mis à la poubelle.

Ce travail se fait en partenariat avec nos fournisseurs afin de réduire les suremballages et de proscrire les calages en plastique, mousse, ou polystyrène.

Notre démarche qualité

Un bel objet témoigne de notre plus belle histoire. Il grave dans la durée les moments, les lieux, les accomplissements pour faire vivre pour toujours notre histoire et notre culture.

L'Excellence

Nos objets célèbrent **l'excellence** dans toutes les activités humaines hier aujourd'hui et demain. Nous appliquons les plus hauts standards d'exigence à tous les niveaux de notre métier de la conception à la fabrication, de la présentation au service du client.

L'Inventivité

Notre objectif est de vous proposer des objets **uniques** à l'aide de solutions originales tout en préservant notre patrimoine. Nous apprenons chaque jour à allier nos techniques artisanales aux nouveaux procédés afin de vous surprendre et de créer l'émerveillement au-delà de la satisfaction.

L'Esprit de Corps

Nourris par notre héritage centenaire en matière d'insignes militaires nous mettons en avant le **travail d'équipe**. En interne cela se traduit par une collaboration totale de toutes nos équipes au service de notre client. En externe, cela nous rend particulièrement compétents et engagés pour aider nos clients à mettre en valeur leur « esprit de corps ».

Les **ordres, décorations et médailles de la République française** comprennent un système par lequel les citoyens, civils et militaires français sont récompensés pour leur courage, leur réussite ou pour services rendus.

Formant une **« pyramide des honneurs »,** les ordres et décorations racontent l'histoire de France et la valeur des hommes.

Au sommet de la pyramide des honneurs nationaux se situent cinq décorations, toutes créées par le **chef de l'Etat** à travers les époques, et remises aujourd'hui au nom du **Président de la République**. Il s'agit de l'Ordre de la Légion d'honneur, l'Ordre national du Mérite, l'Ordre de la Libération, de la Médaille Militaire et de la Médaille de Reconnaissance Nationale aux Victimes du Terrorisme.

Les ordres nationaux, ainsi que les autres décorations remises au nom du **Président de la République**, sont placés sous son autorité directe. Ils disposent d'une administration spécifique et d'un conseil de l'ordre chargé d'examiner les candidatures.

Un **ordre ministériel** est une décoration attribuée spécifiquement, en **France**, par un ministère. Depuis le 1er janvier 1964, seize d'entre eux ont été placés en extinction et remplacés par l'ordre national du Mérite.

Il en subsiste quatre toujours décernés : l'ordre des Palmes académiques (attribué par le ministère de l'Éducation nationale), l'ordre du Mérite agricole (attribué par le ministère de l'Agriculture), l'ordre du Mérite maritime (attribué par le ministère chargé de la Mer et de la Pêche) et l'ordre des Arts et des Lettres (attribué par le ministère de la Culture).

L'existence de grades et dignités permet de progresser en fonction de mérites nouveaux. A l'opposé, des dispositions disciplinaires sanctionnent les manquements à l'honneur.

Les autres distinctions officielles, militaires et civiles, qui les suivent dans l'ordre protocolaire relèvent des ministres concernés.

Les Décorations Françaises

« Un bel objet témoigne de notre plus belle histoire. Il grave dans la durée les moments, les lieux, les accomplissements pour faire vivre pour toujours notre histoire et notre culture. »

- Les ordres nationaux 10
- Les ordres ministériels 18
- Les décorations civiles et militaires 27
- Les écrins 46
- Les finitions 47
- Les décorations personnalisées 48

La Légion d'honneur

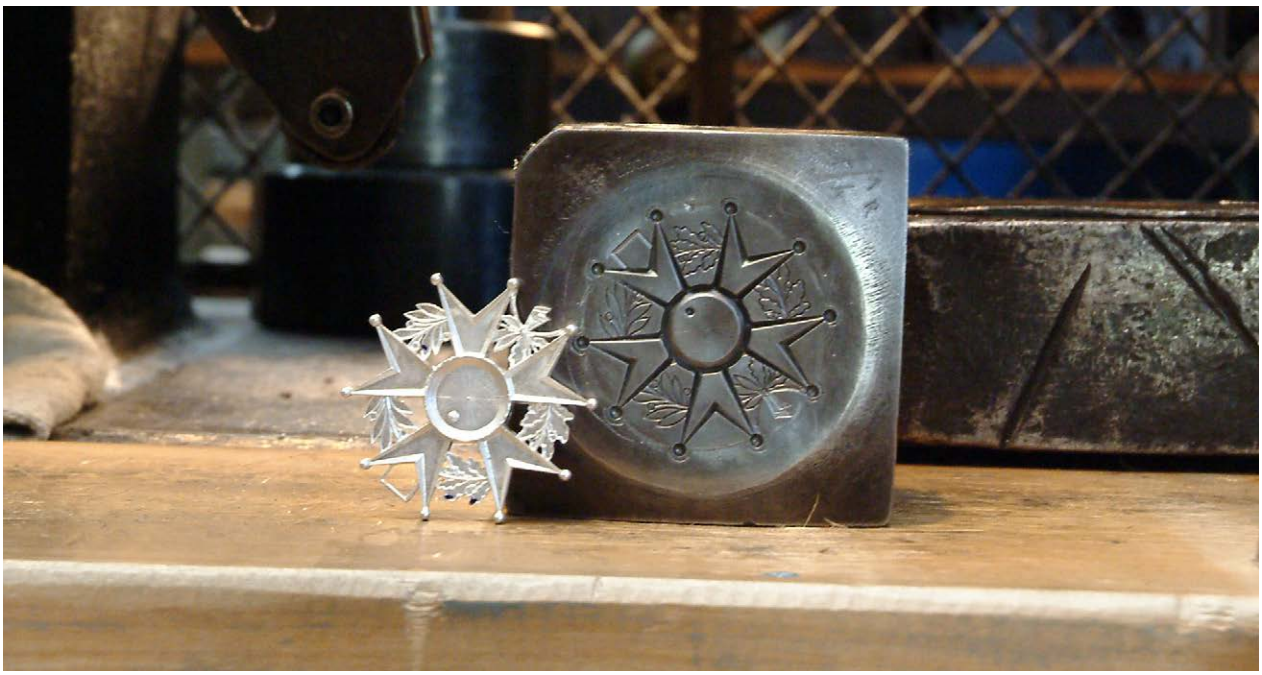

L'ordre de la **Légion d'honneur** créé en 1802 par Bonaparte Premier Consul, représente la plus haute distinction française et la plus ancienne attribuée aujourd'hui.

Cet ordre réunit toutes les personnes qui peuvent se prévaloir d'actions de grande valeur forgées par leurs mérites propres.

Il comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur** ainsi que deux dignités : **Grand Officier** et **Grand-Croix**.

L'ordre de la Légion d'honneur regroupe ainsi une vaste communauté de femmes et d'hommes traités sur un même pied d'égalité, en dehors de toute considération sociale ou professionnelle.

Ce principe d'égalité fait la **grandeur** de l'ordre et contribue au développement de la France, à son rayonnement et à sa défense.

La V^{e} République institue le code de la Légion d'honneur et de la Médaille Militaire par le décret 62-1472 en date du 8 Novembre 1962. L'Ordre de la Légion d'honneur frappé par la Maison Drago est conforme au décret en vigueur.

Chevalier

Officier

Commandeur

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

Grand Officier
(Réduction)

Dixmudes

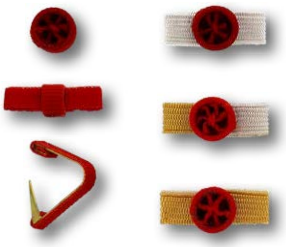

Rosettes, nœud et fixe ruban

Grand Cordon

Plaque de Grand Officier

Plaque de Grand Croix

L'ordre de la Libération

Deuxième ordre national, l'ordre de la Libération a été créé en 1940 (Ordonnance N°7 du 16 novembre 1940) par le général de Gaulle pour récompenser les services exceptionnels rendus pour la libération de la France.

Cet ordre dont le destin était lié à un évènement historique majeur de notre histoire a cessé d'être attribué depuis janvier 1946.

Au nom du principe d'égalité entre ses membres (civils et militaires), réunis par une même aspiration patriotique, il n'existe qu'un seul degré dans l'ordre, celui de compagnon.

L'insigne de l'ordre est la croix de Lorraine et on retrouve au revers la devise : « Patriam servando, victoriam tulit. » (« En servant la patrie, il a remporté la victoire. »).

Le ruban vert et noir symbolise l'état de la France en 1940, alliant le noir du deuil au vert de l'espérance.

Réduction

Ordre de la Libération

Fixe ruban

La Médaille Militaire

La Médaille Militaire est la distinction la plus élevée parmi les décorations militaires. Instituée le 22 Janvier 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte, cette médaille est destinée aux militaires du rang et aux sous-officiers.

Elle réunit sous sa devise « Valeur et Discipline » les soldats les plus anonymes et les héros les plus populaires tels Georges Guynemer ou Jean Moulin.

Elle compte parmi ses récipiendaires des chefs militaires français tels que les maréchaux Joffre, Foch, Leclerc, de Lattre, etc et alliés tels que les généraux Pershing et Montgomery.

À titre très exceptionnel quelques civils comme le président américain Roosevelt (à titre posthume) et Sir Winston Churchill sont également récipiendaires.

Réduction

Médaille Militaire

Dixmude

Fixe ruban

L'ordre national du Mérite

L'ordre national du Mérite est institué le 3 décembre 1963 par le général de Gaulle (Décret N° 16-1196). Il récompense les mérites distingués, militaires ou civils, rendus à la nation française. Il remplace d'anciens ordres ministériels et coloniaux.

Il comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur** ainsi que deux dignités : **Grand Officier** et **Grand-Croix**.

La nomination dans l'ordre national du Mérite peut se faire par proposition ministérielle ainsi que par la procédure d'initiative citoyenne.

Chevalier

Officier

Commandeur

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

Grand Officier
(Réduction)

Dixmudes

Grand Cordon

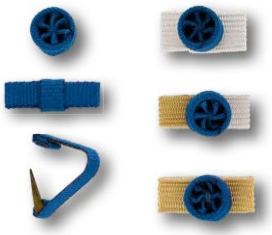

Rosettes, nœud et fixe ruban

Plaque de Grand Officier

Plaque de Grand Croix

Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été créée à la suite des attentats de 2015 visant la République française et les valeurs qu'elle représente. Elle rend hommage aux personnes tuées, blessées ou séquestrées lors d'événements terroristes.

Sa vocation est d'honorer les victimes du terrorisme et de participer à leur résilience. Cette décoration particulière n'a pas pour objet de récompenser des services rendus contrairement aux autres grands ordres.

Elle a été créée par décret du Président de la République du 12 juillet 2016, sur proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Elle est attribuée sur demande validée de la personne concernée ou de sa famille sous réserve d'avoir été tuée, blessée ou séquestrée lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

NOUVEAUTÉ

Face

Revers

Les Palmes Académiques

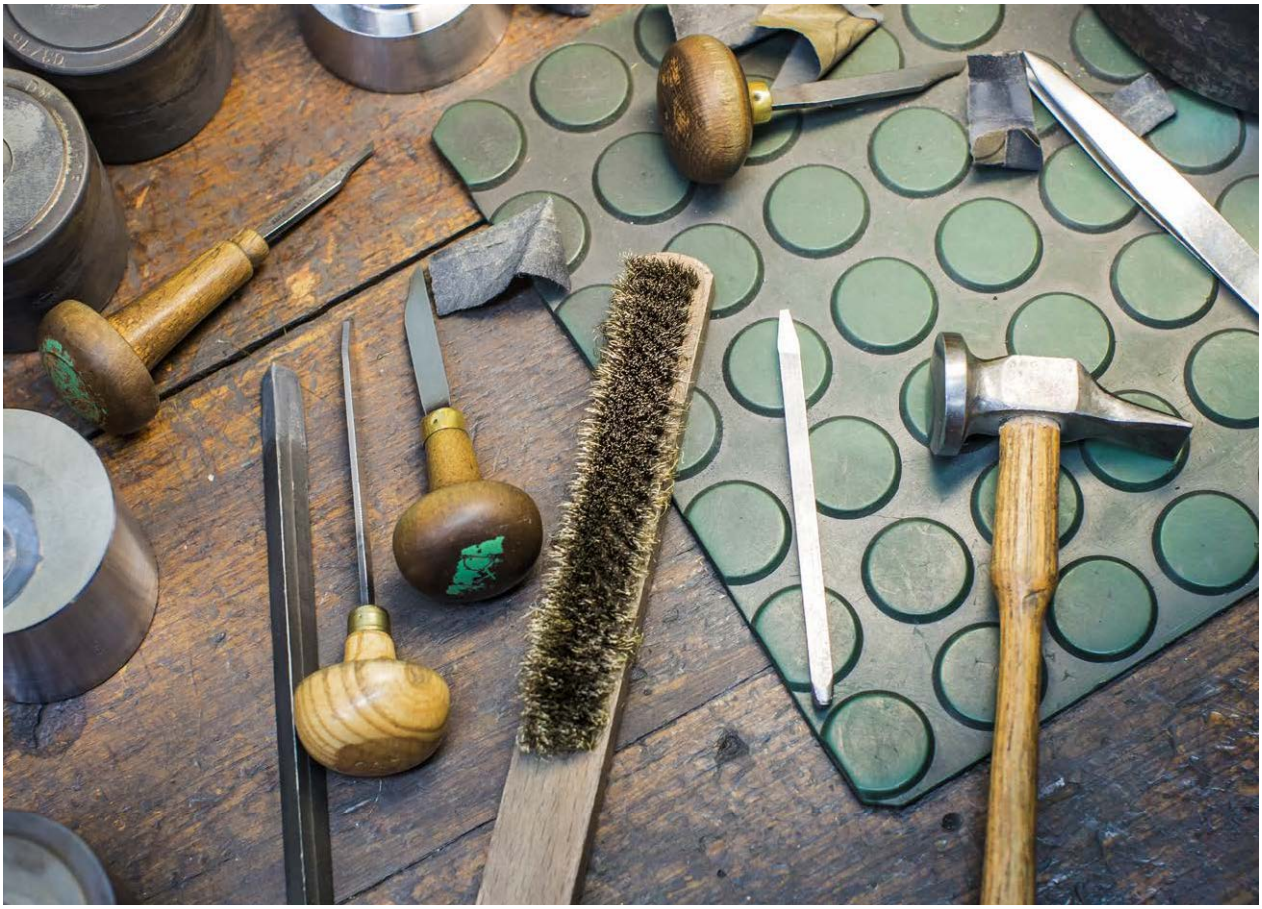

L'ordre des Palmes Académiques est un ordre honorifique français réinstitué le 4 octobre 1955 (décret n°55-1323 par le président du Conseil Edgar Faure). Il remplace la distinction d'Officier d'Académie, créée en 1808 par Napoléon Ier pour honorer les membres éminents de l'Université.

Il s'agit du plus ancien ordre honorifique décerné à titre civil. Les Palmes Académiques récompensent les mérites des personnels et membres de la communauté éducative, enseignants ou non.

Les modalités de son attribution ont été étendues, en 1866, à des personnes non enseignantes ayant rendu des services éminents à l'Éducation nationale. Elles peuvent, également, être accordées aux étrangers et aux français expatriés, contribuant activement à l'expansion de la culture française dans le monde. Elles peuvent être décernées aux personnes qui ont fait une « contribution exceptionnelle à l'enrichissement du patrimoine culturel » : artistes, professionnels de la culture, etc.

L'ordre comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur**.

Chevalier

Officier

Commandeur

Dixmudes

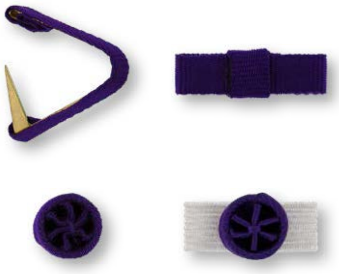

Rosettes, nœud et fixe ruban

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

L’ordre des Arts et Lettres

L’ordre ministériel des Arts et des Lettres a été créé le 2 mai 1957 (décret n°57-549). Il relève du ministre chargé de la Culture, celui-ci décidant souverainement des nominations après avoir pris connaissance des avis émis par le Conseil de l’ordre des Arts et des Lettres.

Cet ordre est destiné à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement des Arts et des Lettres en France et dans le monde.

L’ordre comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur**.

Pour être nommé au grade de Chevalier, il faut être âgé de trente ans au moins et jouir de ses droits civils. Les deux grades supérieurs, quant à eux, ne peuvent être attribués qu'à deux conditions : justifier d'un minimum de cinq ans d'ancienneté dans le grade inférieur – sauf à être déjà Commandeur ou Officier de la Légion d'honneur – et faire preuve de nouveaux mérites culturels. Cette règle ne s'applique pas aux décorés étrangers.

Chevalier

Officier

Commandeur

Dixmudes

Rosettes, nœud et fixe ruban

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

L’ordre du Mérite agricole

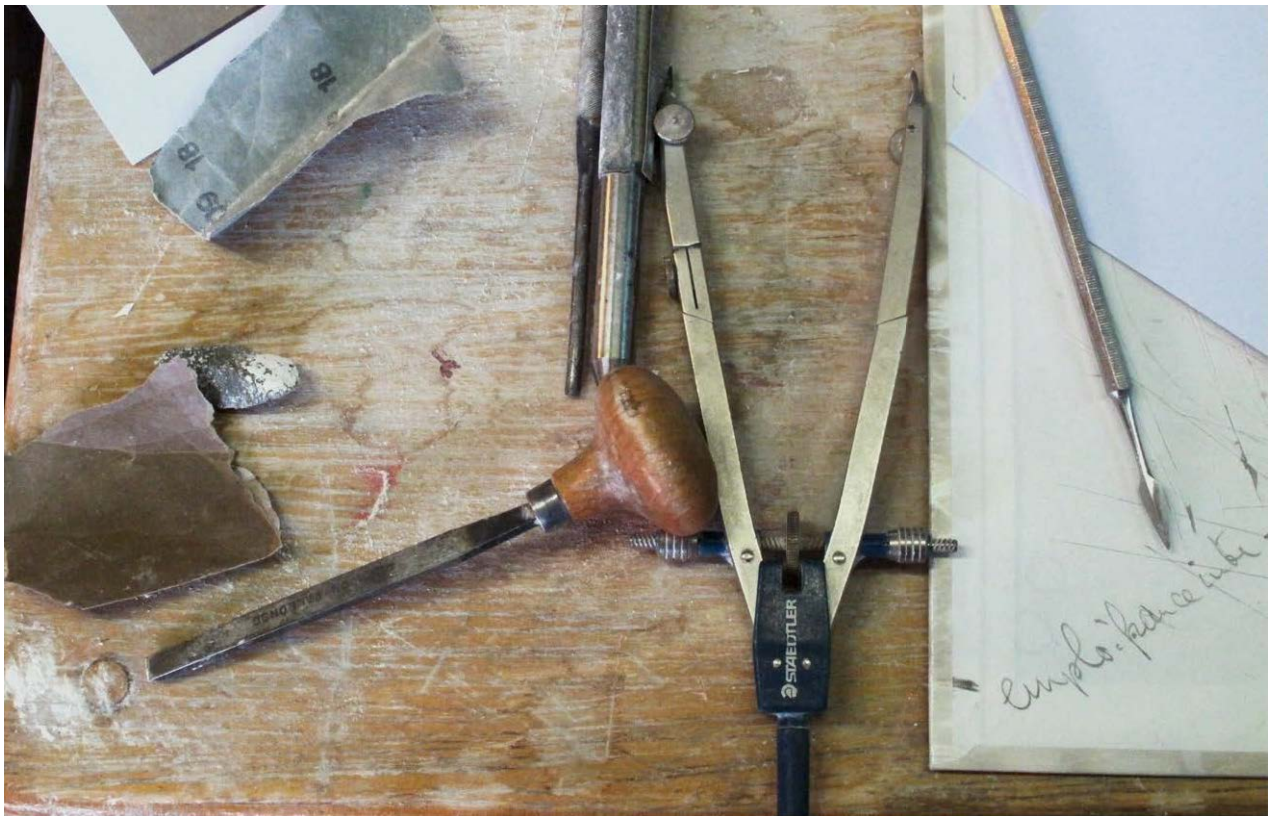

L’ordre du Mérite agricole est un ordre honorifique français institué le 7 juillet 1883 par le ministre de l'Agriculture, Jules Méline. Cet ordre, régi par le décret n°59-729 du 15 juin 1959, est destiné à récompenser les femmes et les hommes ayant rendu des services marquants à l'agriculture.

L’ordre comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur**.

Pour être admis dans l'ordre, il faut jouir de ses droits civils, et justifier de dix ans de services réels rendus à l'agriculture.

Pour être promu Officier, il faut justifier de 5 ans au moins dans le grade de Chevalier et de cinq ans au moins dans le grade d'Officier pour être promu Commandeur.

Il peut toutefois être dérogé aux conditions d'âge et d'ancienneté de services en faveur des candidats qui justifient de titres exceptionnels.

Les Commandeurs et Officiers de la Légion d'honneur peuvent être promus directement au même grade dans l'Ordre du Mérite agricole.

Chevalier

Officier

Commandeur

Dixmudes

Rosettes, nœud et fixe ruban

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

L’ordre du Mérite maritime

L’ordre du Mérite maritime est un ordre honorifique français créé le 9 février 1930 à l'instigation de Louis Rollin, alors ministre de la Marine marchande, afin de récompenser la valeur professionnelle des marins et le mérite de citoyens qui se sont distingués par des services particuliers pour le développement et le rayonnement des activités maritimes.

Cet ordre fut réorganisé une première fois en 1948, puis une nouvelle fois par décret le 17 janvier 2002.

L’ordre comprend trois grades : **Chevalier**, **Officier** et **Commandeur**.

Pour être nommé chevalier, il faut faire partie du personnel navigant de la marine marchande, faire partie du personnel des administrations civiles de l'État ou appartenir au personnel des équipages des canots de sauvetage. Le personnel militaire du ministère des armées ou toutes personnes s'étant distinguées dans le domaine maritime peuvent également prétendre au grade de Chevalier en justifiant d'au moins quinze ans de service ou d'activité.

Les services exceptionnels comme les actes d'héroïsme et de dévouement accomplis en mer, peuvent dispenser des conditions de durée de service, sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade. Enfin, la croix du Mérite maritime peut être conférée à titre posthume.

Chevalier

Officier

Commandeur

Dixmudes

Rosettes et fixe ruban

Chevalier
(Réduction)

Officier
(Réduction)

Commandeur
(Réduction)

Cette décoration est réalisée selon la pure tradition de la bijouterie, de l'estampage, de l'émaillage et de la technique dite de l'épargne.

Croix de guerre
14-18, 39-45 et TOE

Dans la plupart des pays, les décorations demeurent les marques les plus éminentes de la reconnaissance du mérite personnel mais aussi collectif : mérite militaire ou civil, professionnel ou sportif…

Nombreux sont ceux qui par leur talent, leur courage et leur dévouement, par les services exceptionnels qu'ils ont rendu ou par l'idéal qu'ils incarnent ont honoré leur pays.

Des décorations les plus simples aux plus prestigieuses, des plus anciennes aux plus récentes, la Maison Drago Paris réalise aussi bien pour la France que pour les pays étrangers une infinie variété de médailles et de décorations.

Dixmude

Fixe ruban

Croix de guerre 14-18

Dixmude

Fixe ruban

Dixmude

Croix de guerre 39-45

Réduction

Réduction

Croix de guerre TOE

Croix du combattant - Combattant volontaire Valeur militaire

Croix du Combattant

Destinée à l'origine aux Poilus de la Première Guerre Mondiale, cette croix a été créée en 1930 et peut être attribuée à tous les personnels ayant participé à une opération extérieure durant trois mois, consécutifs ou non.

Fixe ruban

Dixmude

Croix du combattant

Croix du Combattant Volontaire

Instituée par le décret n°81-844 du 8 septembre 1981, la Croix du combattant volontaire peut être décernée aux appelés et aux réservistes opérationnels volontaires pour servir au front lors d'opérations menées à partir de 1939.

Dixmude

Fixe ruban

Réduction

Croix du combattant volontaire

Croix de la Valeur Militaire

Instituée par le décret du 12 octobre 1956, la Croix de la valeur militaire récompense le personnel civil et militaire ayant accompli une ou des actions d'éclat lors d'opérations extérieures de sécurité ou de maintien de l'ordre.

Dixmude

Fixe ruban

Croix de la valeur militaire

Blessés militaires
Blessés civils

Blessés militaires

La loi du 11 décembre 1916 donne naissance à l'insigne des blessés militaires qui sera remplacé le 17 août 2016 (décret n°2016-1130) par la médaille des blessés de guerre. Cette médaille peut être décernée aux militaires, aux prisonniers, aux déportés ainsi qu'aux blessés lors d'opérations militaires.

Le nombre de blessures est matérialisé, sur la médaille ainsi que sur la barrette, par des étoiles émaillées rouge vif.

Réduction

Blessés militaires

Dixmude

Fixe ruban

Blessés civils

Cette médaille non officielle fait suite à la création, le 1er juillet 1918, de l'insigne des blessés civils. Elle est décernée aux civils blessés ou mutilés du fait de la guerre ainsi qu'à tous les pensionnés depuis le décret du 2 avril 1937.

Réduction

Blessés civils

Réservistes volontaires - Outre-mer

Réservistes volontaires de défense et de sécurité intéreure

Créée par le décret n°2019-688 du 1er juillet 2019, la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure remplace la médaille des services militaires volontaires.

Elle récompense « la fidélité de l'engagement et les services accomplis » dans les réserves opérationnelles militaires, civiles de la police nationale ou les réserves citoyennes de défense et de sécurité. Cette médaille peut également être décernée aux personnes ayant favorisé l'engagement et l'accomplissement des missions volontaires de la réserve opérationnelle et aux agents publics œuvrant au profit de la réserve opérationnelle et civile de la police nationale.

Dixmude

Dixmude

Dixmude

Echelon bronze
(3 ans d'ancienneté ou 37 jours d'activité)

Echelon argent
(10 ans d'ancienneté ou 185 jours d'activité)

Echelon or
(10 ans d'ancienneté ou 185 jours d'activité)

Sur le ruban de la médaille peuvent être accrochées des agrafes permettant de différencier la réserve pour laquelle elle a été attribuée : Garde nationale, Réserve citoyenne et Partenaire de la garde nationale.

Outre-Mer

Créée par le décret N°62-660 du 6 juin 1962, la médaille d'Outre-mer récompense les participants à des missions hors du territoire national.

Réduction

Outre-Mer

Dixmude

Fixe ruban

Défense nationale
Reconnaissance de la nation

Défense nationale

Créée le 21 avril 1982, la médaille de la Défense nationale récompense les services particulièrement honorables rendus par les militaires français ou étrangers pour la défense de la France, de ses armées et des populations.

A titre exceptionnel, elle peut être décernée sans conditions d'ancienneté aux personnes tuées ou blessées dans l'exercice de leurs fonctions ou à celle s'étant particulièrement démarquées par leurs actes.

Dixmude

Fixe ruban

Dixmude

Fixe ruban

Dixmude

Fixe ruban

Réduction

Echelon bronze
(1 an de service et 90 points)

Réduction

Echelon argent
(5 ans de service et 600 points)

Réduction

Echelon or
(10 ans de service et 800 points)

Reconnaissance de la nation

Créée par décret le 12 avril 2002, la médaille de Reconnaissance de la nation récompense les civils et les militaires ayant pris part aux opérations menées par l'armée française pendant au moins 90 jours. Elle remplace et étend le domaine d'attribution de la médaille d'Afrique du Nord.

Dixmude

Fixe ruban

Reconnaissance de la nation

Des agrafes en lien avec les opérations récompensées peuvent être accrochées sur le ruban des décorations.

CONTACTEZ-NOUS !

Les médailles commémoratives

Commémorative française

Créée par décret le 9 octobre 1995, la médaille commémorative française est décernée à toutes les personnes (militaires ou civiles) ayant pris part à des missions menées hors du territoire national français à partir du 1er mars 1991.

Dixmude

Commémorative française

Fixe ruban

La médaille de la protection militaire du territoire

Créée par le décret 2015-853 le 13 juillet 2015, la médaille de la protection militaire du territoire récompense les militaires ayant participé à des missions de protection sur le territoire national français.

Dixmude

Protection militaire du territoire

La médaille de l'OTAN

Déclinée en dix versions pour différentes missions et opérations de l'OTAN, cette décoration militaire internationale est décernée aux militaires sous l'autorité de l'OTAN.

Médaille de l'OTAN

Courage et dévouement

Prenant le nom de Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement le 16 novembre 1901, cette médaille récompense les personnes ayant mis en danger leur vie pour sauver celle d'une ou plusieurs autres personnes.

Il existe cinq degrés de récompense : bronze, argent 2e classe, argent 1re classe, vermeil et or.

Dixmude

Degré bronze

Dixmude

Degré argent 2e classe

Dixmude

Degré argent 1re classe

Rosette

Dixmude

Degré vermeil

Dixmude

Degré or

Fixe ruban

Sécurité intérieure – Aéronautique

Sécurité intérieure

Créée par le décret n°2012-424 du 28 mars 2012, la médaille de la sécurité intérieure récompense les services particulièrement honorables, au-delà du cadre normal des missions, rendus par l'ensemble du personnel, français ou étranger, œuvrant pour la sécurité intérieure, de façon bénévole ou non sur les territoires français et à l'étranger.

Elle comporte trois échelons attribués selon la nature de la mission accomplie. L'échelon or peut également être remis à titre posthume.

Dixmude

Fixe ruban

Echelon bronze

Dixmude

Rosette

Echelon argent

Dixmude

Rosette

Echelon or

> ***Contactez-nous pour découvrir les agrafes qui peuvent être accrochées sur le ruban.***

Aéronautique

Créée le 14 février 1945, la médaille de l'Aéronautique est une récompense pouvant être décernée aux militaires et aux civils ayant contribué à l'essor ou au prestige de l'aviation civile ou militaire, du domaine spatial, de la sécurité des transports aériens, des sports aériens, des aérodromes et des entreprises de l'aéronautique ou du domaine spatial.

La médaille peut également être remise au titre des actions d'éclat ou travaux particuliers sans condition d'âge ou d'ancienneté.

Les médailles d'honneur d'ancienneté

Les médailles d’honneur ont pour but premier de récompenser l’ancienneté des services effectués par les personnes, salariés ou non, des différents domaines auxquels les décorations correspondent.

À l’exception de la médaille d’honneur des travaux publics, les médailles comportent différents échelons correspondant à différents niveaux d’ancienneté.

Personnel civil

La médaille d'honneur du personnel civil relevant du Ministère de la Défense nationale

Créée par le décret du 15 janvier 1976, cette décoration récompense tous les personnels civils fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'Etat du Ministère de la Défense ou mis à sa disposition.

Depuis le 1er janvier 2021, la médaille ne comporte plus que trois échelons étant attribués en fonction du nombre d'années d'ancienneté.

Echelon bronze
(20 ans de service)

Echelon argent
(30 ans de service)

Echelon or
(40 ans de service)

La médaille d'honneur des services de santé des armées

La Médaille d'honneur du Service de santé des armées a été créée par le décret du 30 août 1962, en remplacement des médailles d'honneur des Épidémies des différents services de l'armée.

Il existe quatre échelons pouvant aussi être décernés à titre posthume.

Echelon bronze
(10 ans de service)

Echelon argent
(15 ans de service)

Echelon vermeil
(20 ans de service)

Echelon or
(cas exceptionnels)

La médaille d'honneur de la Police nationale

La médaille d'honneur de la Police nationale est instituée le 3 avril 1903 en récompense des services irréprochables des fonctionnaires actifs, des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police nationale ainsi que des adjoints de sécurité.

Depuis 2013, cette médaille comporte deux échelons : argent ou or.

Fixe ruban

Dixmude

Rosette et nœud

Dixmude

Réduction

Echelon argent
(20 ans de service)

Réduction

Echelon or
(35 ans de service)

Nos porte-décorations

La Maison Drago Paris à créé des kits porte barrettes et porte décoration afin de pouvoir fixer, retirer et déplacer vos décorations.

Composés de différents modules métalliques pouvant s'utiliser séparément ou se réunir, ces kits sont livrés avec ses pin's de fixation et sa plaquette de présentation.

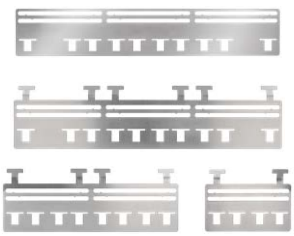

Kit porte décorations

Exemple de montage porte décorations

Exemple de montage porte barrettes

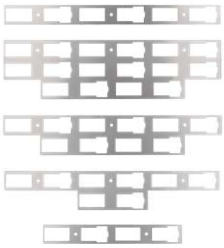

Kit porte barrettes

Services judiciaires
Administration pénitentiaire

La médaille d'honneur des services judiciaires

Créée par décret le 9 novembre 2011, la médaille d'honneur des Services judiciaires récompense les personnes ayant rendu des services honorables aux services judiciaires dans le cadre de leur activité professionnelle ou à titre bénévole.

Cette médaille comporte trois échelons successifs devant respecter un intervalle de 5 années entre chacun d'entre eux.

Echelon bronze
(10 ans de service)

Echelon argent
(15 ans de service)

Echelon or
(20 ans de service)

La médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire

Créée par le 6 juillet 1869, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire peut être décernée aux personnels administratifs, techniques et de surveillance, ou tout autre personnel travaillant dans l'environnement pénitencier (éducateur, médecin, infirmier...).

Cette médaille comporte 3 échelons successifs décernés en fonction de l'ancienneté au sein des services publics et à condition que la personne ait effectué au minimum 10 ans dans l'administration pénitentiaire.

Echelon bronze
(15 ans de service)

Echelon argent
(20 ans de service)

Echelon or
(25 ans de service)

Protection judiciaire de la jeunesse
Santé et affaires sociales

La médaille d'honneur de la protection judiciaire de la jeunesse

Créée par décret le 10 avril 1945, la médaille d'honneur de la protection judiciaire de la jeunesse prend son nom actuel le 3 mai 2007 (décret n°2007-668). Elle peut être décernée aux agents, titulaires et non titulaires, des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Cette médaille comporte 3 échelons successifs correspondant à des attributs spécifiques.

Echelon bronze
(10 ans de service)

Echelon argent
(15 ans de service)

Echelon or
(20 ans de service)

La médaille d'honneur de la santé et des affaires sociales

La médaille d'honneur de la santé et des affaires sociales a pour vocation de récompenser les personnes ayant œuvré de manière exemplaire par la durée et la qualité des services rendus dans le domaine de la cohésion sociale, de la santé, du travail ou de l'emploi.

Cette médaille comporte trois échelons successifs devant respecter au minimum 5 années d'intervalle.

Fixe ruban

Dixmude

Rosette

Dixmude

Rosette

Dixmude

Echelon bronze
(10 ans de service)

Echelon argent
(15 ans de service)

Echelon or
(20 ans de service)

Sapeurs pompiers – Ancienneté

Créée par la loi du 22 décembre 1937, cette médaille récompense les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires s'étant particulièrement distingués.

Cette médaille comporte 4 échelons successifs correspondant à une barrette particulière.

Dixmude

Echelon bronze
(10 ans de service)

Dixmude

Echelon argent
(20 ans de service)

Dixmude

Echelon or
(30 ans de service)

Dixmude

Echelon grand or
(40 ans de service)

Sapeurs pompiers – Service exceptionnel

La médaille avec rosette pour services exceptionnels peut être décernée à tout sapeur-pompier professionnel ou sapeur-pompier volontaire qui s'est particulièrement distingué dans l'exercice de ses fonctions.

Elle comporte trois échelons.

Dixmude

Echelon argent

Dixmude

Echelon vermeil

Dixmude

Echelon or

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Créée par décret le 22 juillet 1987, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence professionnelle ainsi que le dévouement des personnes suivantes : les élus locaux, les agents territoriaux, les membres des comités économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les agents d'un office public de l'habitat ou d'une caisse de crédit municipale.

Cette médaille d'honneur comporte trois échelons attribués successivement.

Fixe ruban

Dixmude

Echelon argent
(20 ans de service)

Rosette

Dixmude

Echelon vermeil
(30 ans de service)

Rosette

Dixmude

Echelon or
(35 ans de service)

La médaille d'honneur des travaux public

Créée en 1897, la médaille d'honneur des travaux publics récompense la durée et la qualité des services rendus par les personnels d'exploitation du ministère de l'équipement.

Cette médaille ne comporte qu'un échelon récompensant 30 ans d'ancienneté, pouvant être ramené à 25 ou 15 ans pour certains métiers.

A titre exceptionnel, la médaille peut être remise pour récompenser un acte de courage et de dévouement.

Fixe ruban

La médaille d'honneur du travail

La médaille d'honneur du travail, instituée par le décret 48-852 du 15 mai 1948, récompense les salariés français et étrangers travaillant en France métropolitaine, dans les DOM TOM ou à l'étranger.

Cette médaille comporte 4 échelons.

Fixe ruban

Réduction

Echelon argent
(20 ans de service)

Rosette

Réduction

Echelon vermeil
(30 ans de service)

Rosette

Réduction

Echelon or
(35 ans de service)

Rosette

Réduction

Echelon grand or
(40 ans de service)

La médaille d'honneur agricole

Créée par décret le 17 juin 1890, la médaille d'honneur agricole est décernée aux ouvriers ruraux assimilés aux employés ou ouvriers agricoles.

Depuis 1948, elle comporte quatre échelons correspondant à différents attributs.

Fixe ruban

Echelon argent
(20 ans de service)

Echelon vermeil
(30 ans de service)

Rosette

Rosette

Echelon or
(35 ans de service)

Echelon grand or
(40 ans de service)

Rosette

Jeunesse et sports - Famille

La médaille de la jeunesse et des sports

Instaurée le 14 octobre 1969 par le décret n°69-942, la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif récompense les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au service de l'éducation physique et sportive ainsi que toutes les activités s'y attachant (associations, activités socio-éducatives, œuvres de plein air...).

Les échelons correspondent à différents niveaux d'ancienneté.

Echelon bronze
(6 ans de service)

Echelon argent
(10 ans de service)

Echelon or
(15 ans de service)

La médaille de la Famille

Créée par décret le 26 mai 1920, la médaille de la famille récompense les personnes ayant élevé dignement de nombreux enfants.

Cette médaille répond à différentes conditions d'attribution. Elle peut être remise aux parents ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans et ayant manifesté un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.

Cette médaille peut également être remise :

- Aux personnes élevant ou ayant élevé seules pendant au moins 2 ans leurs frères et sœurs, suite au décès de leurs parents.
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seules pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec qui elles ont un lien de parenté.
- Aux veufs ou veuves de guerre ayant élevé seuls 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans.
- Aux autres personnes ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Nos écrins ne sont pas seulement un élément de packaging, ils font partie à part entière du cadeau ou souvenir que vous allez offrir. Au-delà de les protéger, ils vont les mettre en avant, souligner leur beauté et accroître leur importance.

ADN de notre entreprise, la personnalisation permet de décupler le sens et la symbolique de vos objets. Afin de rendre chaque objet encore plus particulier, nous vous offrons la possibilité de personnaliser les écrins qui accompagnent vos médailles, décorations, trophées...

Coffret pour trophée
Réalisé sur-mesure

Écrin pour parure de pin's
Réalisé sur-mesure

Écrin pour médaille
Couvercle personnalisé

Écrin pour porte clés
Réalisé sur-mesure

Écrin pour décoration
Couvercle personnalisé

L'estampage

Cette technique de fabrication se déroule en plusieurs étapes. Le dessin que vous souhaitez obtenir sur la médaille sera dans un premier temps sculpté dans du plâtre avant d'être réduit et reproduit dans l'acier afin d'obtenir ce que l'on appelle les matrices. Ces matrices seront ensuite fixées sur notre presse manuelle pour frapper le bronze.

Cette technique permet d'obtenir un résultat en relief qui perdure dans le temps.

Finition dorée

Finition argentée patinée

Finition bronze patinée

La sérigraphie

La sérigraphie est une technique qui consiste à imprimer sur la médaille le dessin de votre choix. Cela vous permet d'obtenir une médaille avec des couleurs variées et de les produire en petite quantité.

Impression partielle sur
finition argentée brillante

Impression totale sur
finition dorée brillante

Les médailles coupées au fil

Rares sont les entreprises qui savent utiliser cette technique qui permet d'obtenir des médailles travaillées, originales pouvant se positionner telles de véritables trophées. Vous avez deux possibilités de présentation : à plat ou avec la partie découpée au fil posée verticalement, donnant ainsi de la hauteur à votre objet.

La Maison Drago Paris crée à la demande des médailles sur-mesure aux couleurs et en-tête de votre organisation ou association. Destinées à féliciter, remercier, encourager vos collaborateurs et vos équipes, ces décorations **sans caractère officiel** sont réservées à un usage interne et privé exclusivement.

Médaille Croix Rouge
Finition bronze patiné

Médaille Lions International
Finition doré mat émaillé
Revers personnalisable par gravure laser

Médaille ASECNA
Finition doré mat
Revers personnalisable par gravure laser

N’hésitez pas à nous confier vos projets.
Rendez-vous sur :

www.dragoparis.fr

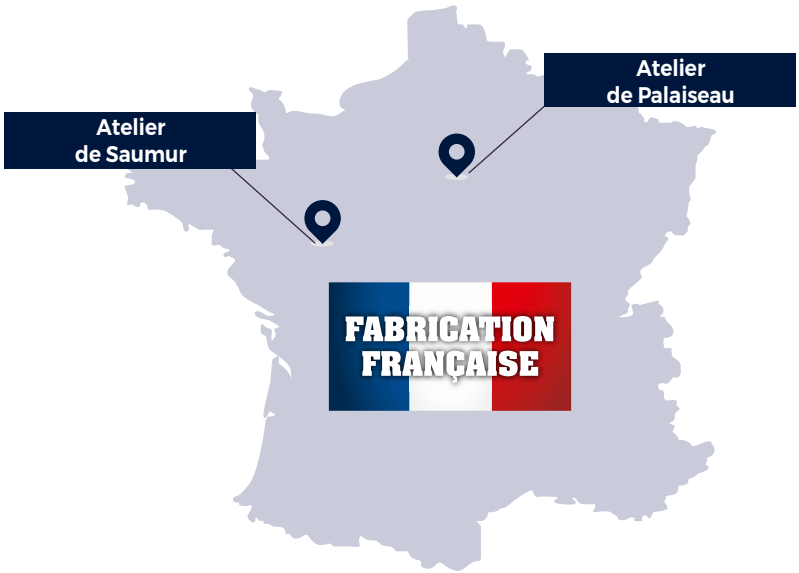

DRAGO
PARIS

40, rue de la Fromenterie – F-91120 PALAISEAU – Tél : 33 (0)1 69 93 69 93
contact@dragoparis.fr
www.dragoparis.fr